

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 06.03.2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, ~~Mme Claudine LAWARREE MALOYER~~, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : Mme Claudine LAWARREE MALOYER ayant donné procuration à M. Christian GARRABOS.

Secrétaire de séance : M. Harold ECLAIRCY

OBJET : ZAEnR – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊTE DES ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a organisé une consultation pour l'ensemble des communes du territoire :

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15 février au 27 février 2024 à 17h sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) à l'adresse : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/concertation-publique-zaenr/>
- une adresse mail a été expressément créée pour recueillir les avis de la population : concertation-enr@cc-vh.fr
- une affiche informant de cette concertation a été diffusée :
 - Tout au long de la procédure sur la page d'accueil du site internet de la CCVH, sur l'application Panneau Pocket de la CCVH, en affichage aux entrées des 3 bâtiments administratifs de la CCVH (siège social au 28 avenue de la Forge aux Eyzies, l'annexe au 3 avenue de Lascaux 24290 Montignac, au service urbanisme à la mairie de Rouffignac). Elle a aussi été diffusée sur le Facebook de la CCVH les 15, 18, 22, 25 février,
 - Tout au long de la procédure, sur la page d'accueil du site internet d'accueil de la mairie,

Le Maire présente le bilan de cette concertation, à l'issue de celle-ci, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

- ZAEnR Photovoltaïques – toitures

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Ecole	Allée des Platanes	D 250
Salle des fêtes	Allée des Platanes	D 762

- ZAEnR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques)

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Parking école	Allée des platanes	D 870 et 872
Parking château de Losse	Allée Jean II de losse	D 906
Parking Le Thot	Route du Thot	D 922 et D 1216

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après :

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Ecole	Allée des Platanes	D 250
Salle des fêtes	Allée des Platanes	D 762

- ZAE nR Photovoltaïques – parking (ombrières photovoltaïques)

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Parking école	Allée des platanes	D 870 et 872
Parking château de Losse	Allée Jean II de losse	D 906
Parking Le Thot	Route du Thot	D 922 et D 1216

- ✓ Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération :
 - Au référent préfectoral unique de Dordogne,
 - À la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme,
 - Au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire – Grand Site de France Vallée Vézère,
 - Au Syndicat Mixte du SCOT Périgord noir en charge de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
A Thonac, le 15 mars 2024

Le Maire,
Christian GARRABOS.



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifiée exécutoire par le Maire le : 15 mars 2024
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 15 mars 2024

